Bulletin d'inscription
formations 2027

à dupliquer, un exemplaire par participant

Intégrer l'IA dans son management des réclamations

pour les managers et encadrants de SRC

DATES durée : 1 jour (6h30)

- ☐ **jeudi 18 mars 2027**
- ☐ **jeudi 27 mai 2027**
- ☐ **lundi 27 septembre 2027**

TARIFS *(cocher la case correspondante)*

- ☐ **Tarif adhérent : 950€HT**
- ☐ **Tarif non adhérent : 1250€HT**
- ☐ **Tarif adhérent 2 pour le prix d'1 : 950€HT**
- ☐ **Tarif adhérent 2 pour le prix d'1 : 1250€HT**

Bulletin à retourner par mail au format PDF
À : cduranquet@amarc.asso.fr
Cc : contact@amarc.asso.fr
Objet : Bulletin d'inscription intégrer l'ia --/--/2027

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(merci de compléter obligatoirement ces conditions d'admission)

Depuis combien de temps le(la) stagiaire est-il(elle) en poste ?
Le traitement des réclamations est-il son unique fonction ?
Quel est son degré d'autonomie ?
Sur quels points particuliers doit-il(elle) progresser ?

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE FORMATION

Mme / Mr :
Nom :
Prénom :
Email :
Fonction :
Téléphone :

COORDONNÉES DU PARTICIPANT

Mme / Mr :
Nom :
Prénom :
Email :
Fonction :
Téléphone :

MANAGER DU STAGIAIRE (obligatoire)

Mme / Mr :
Nom :
Prénom :
Fonction :

Email :
Téléphone :

COORDONNÉES DE FACTURATION

Société / Organisme payeur :
Adresse : **Code Postal :** **Ville :**
Contact :
Téléphone : **Email :**
N° du bon de commande si besoin

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute admission à la formation est soumise à une inscription préalable et à validation des prérequis du stagiaire.
Les frais de participation comprennent la formation, les pauses café, le déjeuner ainsi que les documents pédagogiques.
L'AMARC se réserve le droit d'annuler de reporter ou de modifier le contenu du programme ou le lieu si des circonstances l'y obligent.

ANNULATION

Toute annulation doit nous parvenir par écrit au plus tard 14 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, la formation vous sera facturée.
Vous avez cependant la possibilité de vous faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.

RÉGLEMENT

Le règlement peut être effectué par chèque ou par virement.
> Chèque à l'ordre de l'AMARC
> Virement à l'ordre de l'AMARC (HSBC FR BBC INSTITUTIONNELS) :
- IBAN : FR76 3005 6006 4306 4332 4273 331
- BIC : CCFRFRPP

N° de formateur : 11 75 54918 75

À l'issue de la formation, l'AMARC vous fera parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée, ainsi qu'une attestation de présence sur demande.

Ces informations sont nécessaires à notre association pour traiter votre demande. Elles sont enregistrées dans notre fichier de diffusion et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la délégation générale de l'AMARC.

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à régler.

DATE et SIGNATURE du responsable de formation et cachet de l'entreprise